

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-6 26SGADL0079

**SEANCE DU
13 MAI 2026**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 70</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 56</p> <p><u>Date de convocation :</u> 7 mai 2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 15 mai 2026</p>
--

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 13 mai à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, EMBARCADERE - SALLE BOURDELLE - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tiffany BEURIER - M. Samuel BRANDILY - Mme Laure BUFFENOIR THERY - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Emilie NAUDIN - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Jean-Louis SAVETIER - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

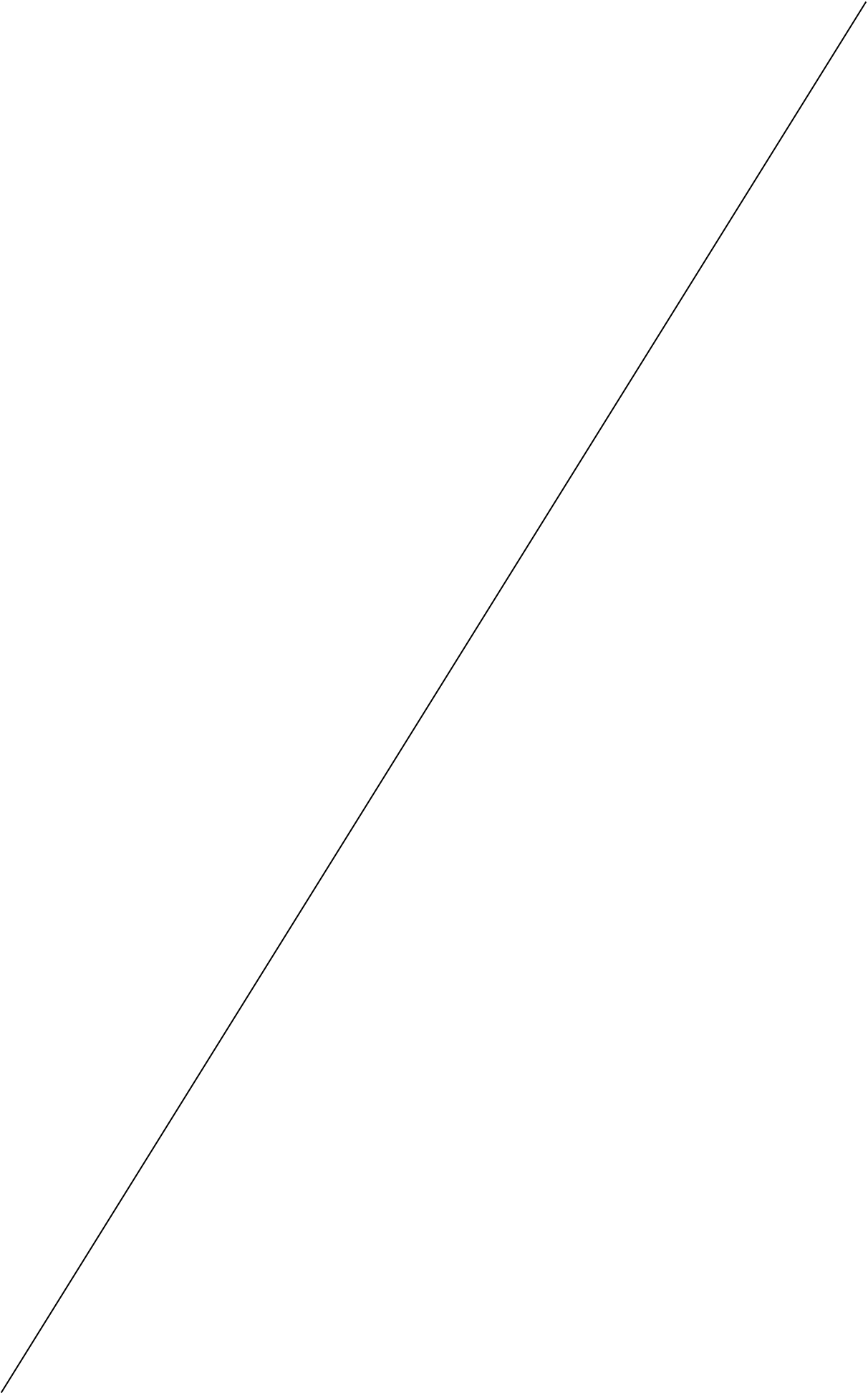
M. Frédéric FAUCHON
M. BONNAND (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. BORNE (pouvoir à M. Gilbert COULON)
Mme CAPBER (pouvoir à Mme Anne SEVIN)
M. FALCAND (pouvoir à Mme Chantal CORDELIER)
M. GRAND (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)
Mme MATHY (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. PERRAUDIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)
M. THOMASSET (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Sébastien LATINO)

<p><u>OBJET :</u> Commission de délégations de services publics - Création et modalité de dépôt des listes</p>

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 69</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 69</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Béatrice BARNAY



Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la composition de la commission de délégation de service public,

Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 du même Code relatifs à l'élection des membres de cette commission,

Le rapporteur expose :

« A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission de délégations de services publics pour les régies eau assainissement, le haut-débit et le transport des voyageurs de la CUCM. Il est proposé de créer une commission pour l'ensemble des délégations de services publics de la CUCM.

Cette commission intervient dans les procédures de délégation de service public et a pour missions :

- D'examiner les candidatures,
- De dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- De rédiger un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Cette commission peut être saisie de certains avenants qui entraîneraient une augmentation de plus de 5% du montant global d'une convention de délégation de service public.

Il vous est donc proposé de créer cette commission pour la durée du mandat.

Pour rappel, la commission est composée des membres suivants comme le prévoit la réglementation:

- La Présidente de la Communauté Urbaine, présidente de droit, ou son représentant, désigné par arrêté de délégation de fonction de la Présidente et choisi en dehors des membres élus, titulaires et suppléants mais dans le cadre des élus qui auront reçus une délégation,
- 5 membres titulaires élus au scrutin secret, parmi les conseillers communautaires, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres suppléants élus au scrutin secret, parmi les conseillers communautaires, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Préalablement à l'élection de ladite commission qui se déroulera lors de la séance du conseil de communauté du 25 juin 2026, il convient de statuer sur les modalités de dépôt des listes. Il vous est proposé d'adopter les modalités décrites ci-dessous.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver, pour la durée du mandat 2026-2032, la création d'une commission de délégations de services publics pour l'ensemble des délégations de services publics de la CUCM ;
- Que le dépôt des listes, préalablement à l'élection des membres aura lieu selon les modalités

suivantes :

- Les listes sont à déposer auprès de la Présidente de la CUCM avant que les opérations électorales n'aient lieu **au plus tard le vendredi 19 juin avant 12h**,
- Les listes doivent être transmises impérativement par courriel à l'adresse suivante : saliha.makhlouf@creusot-montceau.org
- Un courriel sera adressé en retour aux élus pour accuser bonne réception de leur liste,
- **Les listes déposées après le délai fixé ci-dessus ne seront pas acceptées,**
- Une liste doit être établie par commission, les listes doivent clairement faire apparaître le nom des candidats titulaires et des candidats suppléants comme suit :

TITULAIRES

Mme/M. _____

Mme/M. _____

Mme/M. _____

Mme/M. _____

Mme/M. _____

SUPPLEANTS

Mme/M. _____

Mme/M. _____

Mme/M. _____

Mme/M. _____

Mme/M. _____

- De préciser que les élections des membres titulaires et suppléants ont lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.
- L'élection des membres titulaires entraîne automatiquement celle de leurs suppléants,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Toutefois, il est préférable de proposer le plus de candidats possible (soit 10 candidats) de sorte à avoir des « suivants de liste » en cas de démission.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 mai 2026
et publié, affiché ou notifié le 15 mai 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Isabelle LOUIS

LA PRESIDENTE,
Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,
Béatrice BARNAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Barnay', with a long horizontal stroke extending to the right.